



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

### Rectorat

#### DRRH

Direction des Relations et des  
Ressources Humaines

#### BPID

Bureau des Personnels  
d'Inspection et de Direction

Affaire suivie par

Christine DUBOIS

Téléphone

01 57 02 62 36

01 57 02 62 35

Fax

01 57 02 62 40

Mél

ce.bpid@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco

94010 Créteil cedex

Web : [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Créteil, le 29 août 2016

La rectrice de l'académie de Créteil  
Chancelière des Universités

à

-Madame et Messieurs les présidents  
des universités Paris VIII, Paris Est Créteil,  
Paris XIII et Paris Est Marne La Vallée,  
-Mesdames et Monsieur les inspecteurs  
d'académie-directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale  
de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis  
et du Val-de-Marne,  
-Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement du second degré,  
-Mesdames et Messieurs les directeurs  
des Centres d'Information d'Orientation.

### Circulaire n° 2016-079

**Objet : Concours de recrutement des personnels d'encadrement (Personnels de direction – IA-IPR – IEN) – session 2017.**

**Références :** Statut particulier des personnels de direction [Décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié](#)

**Statuts particuliers des IA-IPR et des IEN** [Décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié](#)

**Note de service ministérielle n° 2016-113 du 20-7-2016** [MENH1617106N](#) parue au B.O. n° 29 du 21 juillet 2016.

Cette circulaire a pour objet de vous communiquer les périodes d'inscription aux concours des personnels de direction, des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale, en référence à la note de service ministérielle n° 2016-113 du 20 juillet 2016 parue au B.O. n° 29 du 21 juillet 2016.



2

## Concours de recrutement des personnels de direction

### Calendrier

- **Inscription** par internet : du jeudi 8 septembre 2016 à partir de 12 h au jeudi 13 octobre 2016 avant 17 h
- **Épreuves écrites** : mercredi 18 janvier 2017
- **Envoi du dossier de présentation** (ne concerne que les candidats déclarés admissibles) : au plus tard le vendredi 17 mars 2017 minuit (le cachet de la poste faisant foi)

**Le calendrier de l'épreuve d'admission peut être consulté, à partir du mois de novembre 2016, sur le site internet du ministère :**

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

Les candidats, déclarés admissibles au concours des personnels de direction, doivent télécharger leur dossier de présentation puis l'adresser complété par voie postale et en recommandé simple, au ministère de l'éducation nationale, bureau DGRH E1-3, dossier CRPD C1 ou C2, 72 rue Régnault, 75243 PARIS Cédex 13.

## Concours de recrutement des Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

### Calendrier

- **Inscription** par internet : du jeudi 8 septembre 2016 à partir de 12 h au jeudi 13 octobre 2016 avant 17 h
- **Envoi du dossier** de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) : avant le lundi 14 novembre 2016 minuit (le cachet de la poste faisant foi)

**Le calendrier des épreuves peut être consulté, à partir du mois de novembre 2016, sur le site du ministère :**

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

## Concours de recrutement des Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)

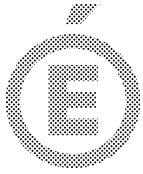
### Calendrier

- **Inscription** par internet : du jeudi 8 septembre 2016 à partir de 12 h au jeudi 13 octobre 2016 avant 17 h
- **Envoi du dossier** de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) : avant le lundi 14 novembre 2016 minuit (le cachet de la poste faisant foi)

**Le calendrier des épreuves peut être consulté, à partir du mois de novembre 2016, sur le site du ministère :**

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

Les candidats aux concours IA-IPR et IEN doivent télécharger leur dossier de RAEP puis l'adresser complété par voie postale et en recommandé simple, au ministère de l'éducation nationale, bureau DGRH E1-3, dossier de RAEP IA-IPR ou IEN, 72 rue Régnault, 75243 PARIS Cédex 13.



Les conditions de services prévues pour se présenter aux concours sont appréciées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, soit, pour la session 2017, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

3

Les résultats d'admissibilité et d'admission des concours seront accessibles sur le site « publinet » du ministère de l'éducation nationale :

[Se connecter à Publinet](#)

Pour le Recteur et par délégation  
la Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil  
Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Isabelle CHAZAL